

02.06.2012 - 14:00 Uhr

## 10ème anniversaire du régime du délai en matière d'avortement - Non à toute régression

Berne (ots) -

Il y a 10 ans exactement, le peuple suisse a adopté le régime du délai, à une majorité claire. Pour célébrer cet acquis, un comité supra-partis a organisé un événement anniversaire à Berne qui marque en même temps le début de la campagne contre l'initiative "Financer l'avortement est une affaire privée": 53 organisations nationales ont signé la Résolution "Nous ne tolérons aucune régression!" qui défend le régime du délai et la prise en charge des coûts de l'interruption de grossesse par l'assurance-maladie.

Le 2 juin 2002, le peuple suisse a adopté le régime du délai, à une majorité claire de 72% des voix. Ce régime a donné aux femmes le droit de décider de manière autonome d'interrompre ou non une grossesse non voulue. L'obligation pour l'assurance-maladie de rembourser l'intervention faisait partie intégrante du texte voté et fut donc également acceptée avec 72% de oui. Le régime du délai a fait ses preuves dans la pratique. Malgré tout, le verdict clair du peuple est remis en question par certains milieux ultra-conservateurs, sous le prétexte d'arguments financiers.

Le 2 juin n'est donc pas seulement l'occasion de célébrer, mais aussi de lancer la défense des droits acquis. Un comité supra-partis composé de représentantes du PS, du PLR, du PDC et des Verts ainsi que d'organisations professionnelles combat les attaques au droit à l'autodétermination en matière d'interruption de grossesse avec une résolution signée par 53 organisations nationales. La résolution stipule qu'en rendant plus difficile l'accès à l'interruption de grossesse faite selon les règles de l'art, l'initiative "Financer l'avortement est une affaire privée" sape les acquis du régime du délai, discrimine les femmes et met leur santé en danger. De plus, la promesse d'une baisse des coûts de la santé est trompeuse. En réalité, l'initiative vise la stigmatisation de l'interruption légale de la grossesse. Par conséquent, ensemble, les organisations signataires combattront fermement cette initiative.

La résolution du 2 juin 2012 sur le régime du délai: [http://www.presseportal.ch/go2/resolution\\_regime\\_du\\_delai\\_2.6.12.pdf](http://www.presseportal.ch/go2/resolution_regime_du_delai_2.6.12.pdf)

Le groupe de travail:

Suleika Baumgartner (Les Verts), Barbara Berger (secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses), Anita Cotting (directrice SANTE SEXUELLE Suisse), Claudine Esseiva (secrétaire générale des Femmesradicales suisses), Helene Huldi (gynécologue FMH, APAC-Suisse), Lea Kusano (conseillère communale PS Berne), Stéphanie Mörkofer (anc. Conseillère d'Etat PRD AG), Ursula Nakamura-Stoeklin (Associationsuisse pour les droits de la femme), Marie Perriard (anc. directrice du planning familial de Fribourg, Santésexuelle Suisse), Anne-Marie Rey (anc. co-présidente USPDA, avortement-informations), Susanne Rohner (Santé sexuelle Suisse), Babette Sigg (présidente Femmes PDC Suisse), Rosmarie Zapfl (alliance F)

[www.svss-uspda.ch](http://www.svss-uspda.ch)

Contact:

Anne-Marie Rey, avortement-informations  
Tél.: +41/31/911'57'94  
E-Mail: [arey@svss-uspda.ch](mailto:arey@svss-uspda.ch)

Susanne Rohner, SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz  
Tél.: +41/78/881'63'96  
E-Mail: [susanne.rohner@sexuelle-gesundheit.ch](mailto:susanne.rohner@sexuelle-gesundheit.ch)

Barbara Berger, secrétaire centrale Femmes PS  
Tél.: +41/31/329'69'90  
Mobile: +41/79/333'72'88  
E-Mail: [barbara.berger@spschweiz.ch](mailto:barbara.berger@spschweiz.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018510/100719527> abgerufen werden.